

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 17 juin 2022**

**– Point 6 de l'ordre du jour –**

**Délibération 2022-20**

**Relative à la nomination des membres au sein du comité d'éthique et de déontologie**

- Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ;
- Vu les articles R.1413-12 et R1413-22 du code de la santé publique ;
- Vu la délibération n°2020-93 du 24 décembre 2020 relative à la nomination des membres au sein du comité d'éthique et de déontologie de l'agence
- Vu l'appel à candidature pour compléter le Comité d'éthique et de déontologie de Santé publique France publié le 31 janvier 2022
- Vu L'examen des déclarations publiques d'intérêt des candidats par le comité interne de déontologie de l'agence
- Vu la proposition de la directrice générale de nomination des membres du comité d'éthique et de déontologie, conformément à l'article R.1413-22 du code de la santé publique

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

**DECIDE**

**Article 1** de valider la proposition de nomination au sein du comité d'éthique et de déontologie de :

- Perrine MALZAC, PH au département de génétique médicale, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, Directrice adjointe de l'Espace de réflexion éthique PACA-Corse.

En remplacement de :

- Didier DREYFUSS, PU-PH en médecine intensive et réanimation, Hôpital Louis Mourier de Colombes, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

**Article 2** Le président du conseil d'administration procède par décision à sa nomination individuelle, et pour la durée restante du mandat du Comité d'éthique et de déontologie.

**Article 3** La directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente décision.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 07 juillet 2022

Jean-Jacques COIPLÉ  
Président du Conseil d'administration par intérim